



LA COURSE DE LA PISTOLE

Course pédestre de 5 et 10 kms



BRIGNOLES

Gratuit

Samedi 21 septembre 2024 à Brignoles
→ Départ 17h

Licence FFA n°
(Compétition, loisirs ou Running Pass)

Certificat médical (moins d'un an) ☐
(ou photocopie)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Année de naissance :

Catégorie :

Club :

Sexe : M ☐ F ☐

Tél : | | | | | | | | | |

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS

J'autorise mon fils, ma fille mineur(e) à participer à l'épreuve pédestre mentionnée en tête de ce bulletin d'inscription et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la course à pied de moins de 6 mois.

M. ou Mme

Date : | | | | | | | |

Signature →

#BRIGNOLESACCELERE

RÈGLEMENT DE LA COURSE DE LA PISTOLE

L'inscription à la course de la Pistolet implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement :

Art.1 - La course est gratuite

Art.2 - La course est placée sous l'égide de la Ville de Brignoles.

Art.3 - Le parcours est goudronné et il se situe dans le centre ancien et le centre-ville.

Il comprend 2 boucles de 2,5 kms pour la course de 5 kms et 4 boucles de 2,5 kms pour la course de 10 kms. Un plan sera affiché au départ.

Le départ s'effectuera à **17h**. Un briefing obligatoire et un pointage auront lieu à 16h45 sur la ligne de départ.

Art.4 - Épreuves de 5 kms et 10 kms à allure libre ouverte aux juniors, espoirs, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

Art.5 - En fonction des consignes sanitaires nationales en vigueur au moment de l'évènement, un protocole sanitaire sera appliqué.

Art.6 - L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve après avoir expressément averti le participant.

Art.7 - PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)

La nouvelle réglementation FFA prévoit l'acceptation du PPS pour valider la participation des coureurs.

→ (Équivalent à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication) à faire sur <https://pps.athle.fr/>

Votre PPS est valable 3 mois, vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 21/06/2024.

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé. (La vérification sur SPORTIPS.FR est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique sur votre inscription et sur votre PPS).

Il est conseillé à chaque coureur non licencié de souscrire un contrat d'assurance individuel accident. Pour les enfants (- 18 ans), pas besoin de certificat médical, une autorisation parentale est suffisante.

Art.8 - L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents consécutifs à un mauvais

état de santé (certificat médical obligatoire)

Art.9 - Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs.

Art.10 - Les bulletins d'inscription pourront être retirés à la Maison des Services Publics et à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le site brignoles.fr.

Les inscriptions pourront être prises :

→ par téléphone : 04 98 05 16 72

→ par e-mail : sval@brignoles.fr

Ou sur place le jour de la course à partir de **15h**.

Les dossards seront à retirer le samedi 21 septembre 2024 entre 15h et 16h. Ils devront être portés en évidence et visibles pendant la course. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Art.11 - Un poste de ravitaillement sera présent jardin Charles-Gaou.

Art.12 - Les secours seront assurés par un médecin et des secouristes. La sécurité sera assurée par des agents de la police municipale et des signaleurs le long du parcours.

Art.13 - Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Art.14 - L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscription.

Art.15 - Il sera établi un classement "scratch" et par catégories hommes et femmes.

Art.16 - La remise des prix se fera à partir de 19h.

→ Coupes aux trois premiers au Scratch homme et femme pour les 5 et les 10 Kms.

→ Médaille de la course aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (sans cumul) pour les 5 et 10 Kms.

→ Petits sacs avec ravitaillement pour tous les participants à l'arrivée.

→ Le Challenge du Nombre récompensera l'association la plus nombreuse (coureurs et signaleurs compris).

BRIGNOLES.FR

